

**DÉLIBÉRATION ISSUE DE LA CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉ
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS
RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CROUS DE
PARIS DE NÉGOCIER UN BAIL EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (BEFA)
AVEC LA RIVP POUR LA PRISE EN GESTION DE LA RÉSIDENCE ET DE LA PARTIE
RESTAURATION SELON LES CONDITIONS ET MODALITÉS EXPOSÉES
DONT CELLES D'UN ACCORD PRÉALABLE DE PARTENARIAT
ENTRE LE CROUS ET LA FONDATION DE LA MAISON DES MINES**

Délibération n° 2 – CA 20250527-28 du mardi au 27 mai 2025 au mercredi 28 mai 2025

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres
- VU** l'article 187 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** l'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la modification de composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** l'article 4 du règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024
- ENTENDU** l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, Directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9. La composition des membres du conseil d'administration s'étant exprimés entre l'ouverture de sa séance de consultation dématérialisée fixée du mardi 27 mai 2025 à partir de 12h00 au mercredi 28 mai 2025, 16h00, est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le Directeur général du Crous de Paris à négocier un bail en l'état futur d'achèvement avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris pour la prise en gestion de la résidence et de la partie restauration, selon les modalités exposées dont celles d'un accord préalable de partenariat entre le Crous de Paris et la Fondation de la Maison des Mines.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 28 mai 2025

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris,



Julie BENETTI

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° 2 - CAE-20250527-28

Composition de la séance

La composition des membres du Conseil d'administration s'étant exprimés lors de sa séance de consultation dématérialisée fixée du mardi 27 mai 2025, 12h00, au mercredi 28 mai 2025, 16h00 est la suivante :

Nombre d'administrateurs s'étant exprimés	25
Nombre de procurations	
Total des voix	25

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Nombre de voix pour	25